



## DECISION DU MAIRE

DEC-2023-09-066

**OBJET : CHARTE DES RELATIONS PARTEARIALES ENTRE L'ASSOCIATION AIDONS LA RECHERCHE ET LES VILLES DE BAILLY ET DE NOISY-LE-ROI, ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « OCTOBRE ROSE»**

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 5 relatif aux attributions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-08-06-16 du 08 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires en matière de marchés publics et accords-cadres ;

CONSIDERANT la volonté des communes de Noisy-Le-Roi et de Bailly d'organiser une série de manifestations à l'occasion d'Octobre Rose pour soutenir la recherche contre le cancer ;

CONSIDERANT la proposition de partenariat de l'association « Aidons la recherche »

CONSIDERANT le budget prévisionnel alloué à ces manifestations (mini-golf, banda, décorations dans la commune...) pour un montant de 2 500€

### DECIDE

**Article 1 :** DE SIGNER une charte des relations partenariales avec l'association « Aidons la recherche » et la commune de Bailly, pour l'organisation de la manifestation « Octobre rose » qui aura lieu tout au long du mois d'octobre 2023.

**Article 2 :** PRECISE que l'association se chargera de remettre les fonds récoltés à l'Institut Curie.

**Article 3 :** PRECISE que les communes de Noisy-Le-Roi et de Bailly prennent en charge l'organisation des manifestations qui auront lieux sur leur territoire.

**Article 4 :** DIT que les crédits correspondants à l'organisation de ces manifestations sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Noisy-le-Roi, le 22/09/2023

Le Maire,  
Marc TOURELLE

Affiché, notifié, transmis,  
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente